Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230223-GRHGPEC2023091-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/02/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de SEINE-ET-MARNE

SAPEURS-POMPIERS SDIS SEINE-ET-MARNE

SOUS-DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION
GROUPEMENT VALORISATION RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DE LA GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS
ET DES COMPETENCES

ARRETE GRH/GPEC n°2023.091

Portant composition du comité social territorial du service départemental d'incendie et de secours de Seine et Marne.

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

Vu les articles L251-1 et suivants du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, instaurant le Comité Social territorial ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU l'arrêté GAAF/FIN n°2021.14 du 19 juillet 2021 portant composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne ;

Vu les délibérations du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne du 16 juillet 2021 – PV n°117-1 et 117-10 – relatives au fonctionnement du bureau du Conseil d'administration et des différentes instances du SDIS 77 ;

VU la délibération du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne du 28 mars 2022 – PV n°122-13- relative à l'instauration et à la composition du futur Comité social territorial et formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – procès-verbal n°124-08 en date du 12 septembre 2022 relative à l'élection du troisième vice-président du Conseil d'administration et à sa désignation en tant que titulaire au sein des diverses commissions du SDIS 77 ;

VU l'arrêté GRH/GPEC n°2022.4417 du 5 octobre 2022 portant composition du comité technique du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne ;

VU le procès-verbal du 9 décembre 2022 des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne ;

Arrête,

Article 1er : La composition du comité social territorial est fixée comme suit :

Représentants de l'établissement public	**Représentants du personnel**	
	Syndicats	
Madame Isoline GARREAU (titulaire) Monsieur Pascal GOUHOURY (titulaire) Monsieur Alain AUZET (titulaire) Madame Julie GOBERT (titulaire) Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT (titulaire) Madame Claudine THOMAS (titulaire) Contrôleur Général Bruno MAESTRACCI (titulaire) Lieutenant-colonel Alain DUPUY (titulaire) Monsieur Olivier LAVENKA (suppléant) Monsieur Mathieu VISKOVIC (suppléant) Madame Marianne MARGATÉ (suppléante) Madame Véronique VEAU (suppléante) Madame Nathalie BEAULNES-SERENI (suppléante) Madame Mireille MUNCH (suppléante) Colonel Dominique GUILHEM (suppléant) Lieutenant-colonel Michel BOURGEOIS (suppléant)	CFTC-SPA-77	Adjudant-chef Olivier CHARPENTIER (titulaire) Madame Béatrice PEREZ-PELTIER (titulaire) Lieutenant Franck MANSUY (titulaire) Adjudant-chef Laurent BOULANGER (suppléant) Monsieur Jacques BRIEND (suppléant) Lieutenant Florent MANSUY (suppléant)
	FO	Cadre de santé Bruno GIBERT (titulaire) Lieutenant Pascal GILLAND (titulaire) Monsieur Habib HAMIDI (suppléant) Lieutenant Cyril KOLMANN (suppléant)
	Avenir secours Action catégorie C CFE CGC	Lieutenant Julien MORIN (titulaire) Adjudant-chef José Philippe VIEIRA (suppléant)
	CFDT	Adjudant-chef Frédéric PIERRE (titulaire) Sergent-chef Cyrille FERRAND (suppléant)
	CGT	Adjudant Abdellah CHAOUCH (titulaire) Adjudant-chef Patrice PONCET (suppléant)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230223-GRHGPEC2023091-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/02/2023

Article 2 : La Présidente du Conseil d'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours.

Article 3 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Melun peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Melun, le 23 FEV. 2023
La Présidente du Conseil d'administration,

Isoline GARREAU